



**AVIS DE COURSE**  
**Les demoizelles de Cherbourg**  
**Samedi 8 et dimanche 9 octobre 2022**  
**CHERBOURG en COTENTIN**

**Régate féminine en J80**  
**Grade 5A**

**Autorité organisatrice : YACHT CLUB de CHERBOURG**

Port Chantereyne

50100 Cherbourg en Cotentin

02.33.94.28.05

Email : [contact@yc-cherbourg.com](mailto:contact@yc-cherbourg.com)

Site internet : [www.yc-cherbourg.com](http://www.yc-cherbourg.com)

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2. Le règlement WLS 2022
- 1.3. L'annexe « jugement semi-direct » qui s'appliquera
- 1.4. Les règles d'utilisation des bateaux (qui seront en annexe des IC)
- 1.5. Les règles de classe J80 ne s'appliquent pas

## 2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1. Les IC seront disponibles au plus tard le 07/10/2022 à 16h00 au YCC.
- 2.2. Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <https://yc-cherbourg.com/>

## 3. COMMUNICATION

- 3.1. Le tableau officiel d'information sera affiché au YCC.
- 3.2. En complément, un tableau secondaire en ligne sera consultable via le groupe WhatsApp officiel créé pour l'épreuve par le YCC.
- 3.3. [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4. ADMISSIBILITÉ

- 4.1. L'épreuve est ouverte aux équipages 100% féminins. Le nombre d'équipières à bord n'est pas imposé, il doit être compris entre 3 et 5 personnes.
- 4.2. L'inscription est limitée à 16 équipages :
- 4.3. Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
  - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
  - ou la licence Club FFVoile (temporaire ou annuelle) mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
  - une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

## 5. INSCRIPTIONS

- 5.1. Les équipages admissibles à l'épreuve peuvent se pré-inscrire via l'application inscription en ligne, disponible sur le [https://nvi-ins.fr/INS\\_REGATE?Club=YCCH](https://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Club=YCCH)
- 5.2. Les équipages admissibles aux Demoiselles de Cherbourg peuvent s'inscrire par mail, en renvoyant le formulaire d'inscription et la liste complète de l'équipage (disponibles au secrétariat ou sur le site internet du YCC), au secrétariat du YCC (contact@yc-cherbourg.com) avant le 30 septembre 2022.
- 5.3. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 5.4. Chaque équipage participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.
- 5.5. Afin de permettre la création du groupe WhatsApp, il est demandé à chaque skipper de fournir un numéro de téléphone portable.

## 6. DROITS A PAYER

- 6.1. Les droits d'inscriptions s'élèvent à 300 € par équipage pour les deux jours de courses.
- 6.2. Le chèque de caution s'élève à 1500 € par équipage (ordre du YCC).
- 6.3. Une session d'entraînement est prévue le vendredi 7 octobre de 14h à 17h. Le tarif de la session est de 50 € par équipage, demande d'inscription à l'entraînement à faire par mail.
- 6.4. Le paiement des droits d'inscription peut se faire directement au secrétariat du YCC (CB, Chèque ou espèces) ou en envoyant un chèque au YCC.

## 7. FORMAT ET PROGRAMME

- 7.1. Cette épreuve est ouverte exclusivement aux J 80. Les bateaux sont fournis par l'organisation, avec GV, FOC, petit spi et pavillons réglementaires.
- 7.2. Le format de course est celui de la course en flotte avec deux groupes en phase finale, or et argent. Le comité de course se réserve le droit d'adapter le format en fonction des conditions météorologiques.

Vendredi 7 octobre	Entraînement de 14h à 17h	Samedi 8 octobre	8h30-9h : Confirmation des inscriptions 9h : Briefing et tirage au sort des bateaux 10h30 : Mise à disposition et courses à suivre	Dimanche 9 octobre	9h : Briefing 10h : Mise à disposition et courses à suivre 16h : Remise des prix
--------------------	---------------------------	------------------	--	--------------------	--

- 7.3. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est:
  - le samedi à 10h30
  - le dimanche à 10h00

## 8. LIEU

- 8.1. L'Annexe à l'AC ZONE DE COURSE précise les zones interdites à la navigation.

## 9. LES PARCOURS

- 9.1. Les parcours seront de type « construits A/R ».
- 9.2. L'emplacement de la zone de course est situé dans les rades de Cherbourg et/ou à l'extérieur aux abords des rades. (Voir carte du SHOM n°7092)

## 10. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.3(a) ne s'applique pas.  
L'arbitrage se fera en semi-direct sur l'eau.

## 11. CLASSEMENT

- 11.1. 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 11.2. Courses retirées
  - 11.2.1. Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
  - 11.2.2. Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
  - 11.2.3. Quand 8 à 11 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
  - 11.2.4. Quand 12 à 15 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses trois plus mauvais scores.
  - 11.2.5. Quand 16 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses quatre plus mauvais scores.
  - 11.2.6. Toutes les courses peuvent être retirées.
- 11.3. Le système de classement est le système de points à minima (annexe A4 des RCV)

## **12. ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel ou blessure dans le cadre de la régates.

## **13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Les bateaux sont assurés tous risques avec une franchise de 1500 euros. Il est fortement conseillé aux barreuses par l'autorité organisatrice de souscrire via votre espace licenciée le Rachat de franchise FFVoile.

En cas de sinistre responsable, l'assurance licence de la barreuse prendra en charge sans franchise les dégâts causés au tiers (l'autre bateau). Sans ce rachat de franchise, 900 euros resteront à votre charge. Les dégâts causés sur votre propre bateau seront supportés par la caution, au-delà de 1500 euros, l'assurance du YCC prendra le relais.

Pour plus d'informations, contacter le secrétariat du YCC.

# ANNEXE ZONE DE COURSE



## Zone Interdite à la navigation

